



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 3238

Texte de la question

VIOLENCES EN ISÈRE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Barbier, pour le groupe Les Républicains.

M. Jean-Pierre Barbier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et j'y associe mon collègue Alain Moyne-Bressand. La commune de Moirans, située dans l'Isère, a été hier le théâtre de scènes de violences et de guérilla urbaine inadmissibles et inexcusables. Au prétexte d'une décision de justice défavorable quant à une permission de sortie de prison pour des obsèques, des individus se sont livrés à de véritables actes de guerre civile, durant plusieurs heures : voitures brûlées, bâtiments publics saccagés, routes et voies ferrées bloquées, mairie assiégée. C'est la terreur qui a régné à Moirans. Je veux rendre hommage aux habitants, aux riverains, pour leur sang-froid ainsi qu'aux élus locaux et en particulier au maire de Moirans, qui a dû faire face seul, dans les premiers instants, à ce déchaînement de violence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*) J'adresse également mes remerciements aux forces de l'ordre et aux sapeurs-pompiers qui, sous l'autorité du préfet, sont intervenus avec efficacité dans un contexte extrêmement tendu pour ramener le calme et la sécurité sans qu'aucune victime ne soit à déplorer.

Monsieur le Premier ministre, rien ne justifie ce qui vient de se passer. Les auteurs de ces actes devront être recherchés et condamnés. La justice et l'État ne doivent pas plier. Un défi est lancé, depuis quelques mois, à la République par des minorités. Sans faire d'amalgame, je considère que toute contestation par la violence d'une décision de justice, qu'elle concerne des enjeux environnementaux ou sociétaux, n'est pas acceptable et ne devrait pas ouvrir de droit au dialogue. Sinon, demain, la violence serait légitimée et ce serait l'anarchie qui régnerait dans notre pays.

J'ai entendu des déclarations de condamnation et de fermeté du Gouvernement. Elles sont conformes à une attitude républicaine que je partage. Mais au-delà des déclarations, ce sont des actes qu'attendent aujourd'hui les Français et les habitants de l'Isère, dans ce cas particulier mais aussi de manière plus générale. Êtes-vous prêt, monsieur le Premier ministre, à adopter cette attitude de fermeté à propos de tous les sujets qui ont émaillé l'actualité au cours de ces derniers mois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le député, L'État et la République, c'est l'autorité, ce sont des mots. Mais ce sont aussi des actes qui doivent suivre, vous avez raison. L'autorité de la loi et des décisions de justice...

M. Christian Jacob. Il faut décider et arrêter de parler !

M. Manuel Valls, *Premier ministre*. Monsieur Jacob, le ton de la question de M. Barbier ne mérite pas vos interruptions et mérite une autre attitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Ce qui importe, c'est le maintien et le respect de l'ordre républicain. Je vous réponds très directement que les décisions de justice s'appliquent partout, à Moirans, en Isère comme sur l'ensemble du territoire. J'ai d'ailleurs répondu le plus clairement possible hier à une question portant sur Notre-Dame-des-Landes. Les troubles qui ont eu lieu hier à Moirans, à Voreppe, en Isère et au centre pénitentiaire d'Aiton en Savoie sont, par leur gravité et leur violence, inexcusables.

Tout cela choque légitimement nos concitoyens. Comment pourrait-il en être autrement ? Il est intolérable qu'un déchaînement de violence, quelle que soit la raison, soit commis au prétexte de contester par ailleurs une décision de justice. La seule manière légitime de le faire, c'est d'user des voies de recours. Il ne peut pas y avoir d'autre attitude. Hier après-midi, le Gouvernement, par la voix du ministre de l'intérieur, a immédiatement donné des instructions de fermeté au préfet afin que l'ordre républicain soit rétabli. Comme vous le savez, les unités de forces mobiles ont été dépêchées sur place et elles y resteront autant que nécessaire. Le Gouvernement veut féliciter les gendarmes, les policiers, les agents pénitentiaires et le préfet, grâce au sang-froid et à la maîtrise professionnelle desquels aucun blessé n'est à déplorer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Mme Claude Greff. Heureusement qu'ils sont là où vous n'êtes pas !

M. Manuel Valls, *Premier ministre*. Je veux saluer comme vous, monsieur le député, le maire de Moirans et ses équipes ainsi que tous les habitants qui se sont retrouvés face à ce déchaînement de violence. Ceux qui veulent tordre le bras à la justice, tordre le bras aux forces de l'ordre, tordre le bras à la République s'exposent à une réponse d'une extrême fermeté. Ceux qui ont agi hier doivent s'attendre à être implacablement recherchés et poursuivis en justice.

À Moirans, hier comme aujourd'hui et jusque devant les juges d'appel, les magistrats ont rendu des décisions fermes dans un contexte difficile et complexe, qui rappelle s'il en était besoin la difficulté de leur mission.

Mme Claude Greff. Où est la République ?

M. Manuel Valls, *Premier ministre*. Je les assure de l'appui total du Gouvernement pour que les décisions de justice puissent être rendues dans la sérénité, comme elles doivent l'être, et sans que l'ordre public ne soit jamais pris en otage. Nous répondrons avec la plus grande fermeté, avec les forces de l'ordre et avec la justice, qui sont les piliers de l'État de droit, face à ces violences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Christian Jacob. C'est avant qu'il fallait le faire !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3238

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 octobre 2015](#)